

**Principes généraux d'application des règles sanitaires à partir du 30 août 2021
dans le diocèse de Lyon**

Lieux	Activités	Application des mesures sanitaires
Eglises ou chapelles	Culte Culturel <i>(conférences, expositions, concerts, réunion)</i>	Gestes de protection sanitaire (port obligatoire du masque et gel hydro-alcoolique) Pass sanitaire (vaccin, test de moins de 72 heures, certificat de rémission Covid)
Locaux paroissiaux (<i>cures, presbytères, maisons paroissiales...</i>), Aumoneries	Activités cultuelles pastorales <u>habituelles</u> <i>(catéchèse, aumonie, EAP, CPAE, CPP, réunions paroissiales...)</i>	Gestes de protection sanitaire
	Accueil du public	Gestes de protection sanitaire
	RdV personnels des prêtres habitants la cure	Gestes de protection sanitaire
	Evénements exceptionnels	Pass sanitaire
	Rassemblement + de 50 personnes	Pass sanitaire
	Festif (<i>apéritif et/ou repas</i>)	Pass sanitaire
	Culturel ou ludique <i>Par dérogation du ministère du logement :</i> AG immobilière en salle de type L	Pass sanitaire Gestes de protection sanitaire
Maisons diocésaines (MSJB, MSI, CND)	Réunions internes des collaborateurs du diocèse <i>(prêtres, salariés, bénévoles en responsabilité)</i>	Gestes de protection sanitaire
	Accueil du public (espace ou hall d'accueil)	Gestes de protection sanitaire
	Bibliothèque	Pass sanitaire
	Réunion de personnes externes aux collaborateurs <i>(formations, conférences, concerts)</i>	Pass sanitaire
Domaine Lyon St Joseph	Réunions - de 50 collaborateurs (<i>sans restauration</i>)	Gestes de protection sanitaire
	Réunion de personnes externes aux collaborateurs	Pass sanitaire
	Toute réunion avec restauration	Pass sanitaire
Espace extérieur public ou privé	Festif (<i>apéritif et/ou repas</i>)	"Pass sanitaire pour les événements festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes." (Art 47-1 alinéa II, tiret 2 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021) <i>Par défaut, les espaces publics ne permettant pas de contrôler l'accès des personnes ne seraient pas soumis au pass sanitaire. Attention, toute organisation d'événement sur l'espace public doit faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (OTEP). Se rapprocher de la mairie et des autorités de police ou gendarmerie !</i>

Questions	Application des mesures sanitaires	Commentaires
Ouverture de la bibliothèque au public sans pass sanitaire?	Pass sanitaire	
Nos formations avec public ext. dans nos locaux (MSJB) sont ok sans passe ?	Pass sanitaire	Car public externe
Et la catéchèse et la pastorale des jeunes ?	Gestes de protection sanitaire	Activités pastorales assimilées à du cultuel
Quid du temps de déjeuner dans le réfectoire de la Maison Saint Jean Baptiste ? notamment les mardis et jeudis qui sont des jours très chargés	Gestes de protection sanitaire	Repas des collaborateurs autorisés
Peut-on considérer les bénévoles qui viennent en formation et qui sont connus de nos services comme des collaborateurs ? il me semble que c'était le cas. (Par ex membres équipes funéraires, baptême...)	Gestes de protection sanitaire si ce sont des bénévoles en responsabilités	Sont considérés comme collaborateurs du diocèse : les prêtres, religieux et religieuses en mission sur le diocèse, les salariés ADL ou paroisse ainsi que les bénévoles en responsabilités.
Préparations aux sacrements ?	Gestes de protection sanitaires	Activités pastorales assimilées à du cultuel
Quid des groupes KT dans les cures? Et dans les espaces ERP ?	Gestes de protection sanitaires	Activités pastorales assimilées à du cultuel, quel que soit le type de salle
Au KT ils ont moins de 12 ans mais l'aumônerie ?	Gestes de protection sanitaires	Activités pastorales assimilées à du cultuel, catéchèse + aumônerie
Nos réunions dans la Maison Paroissiale, quid ? La Préfecture du Rhône précise que le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les salles de réunions, sans préciser le nombre de personnes	Gestes de protection sanitaires pour les activités pastorales assimilées au cultuel (cf. Préfecture du Rhône p.20 de la présentation)	Les activités cultuelles pastorales habituelles ne sont pas soumises au pass sanitaire. Toute autre activité en salle de type L (salle paroissiale) sont soumises au pass sanitaire
Réunion de rentrée du catéchisme chez un privé ?		Il est déconseillé de réunir les enfants du catéchisme à son domicile
Personnes qui viennent individuellement à la cure pour un service quelconque?	Gestes de protection sanitaires	Accueil pastoral
Une formation organisée en paroisse à la demande du curé. Est-ce l'organisateur de la réunion de vérifier le pass sanitaire des participants à leur arrivée ou la personne qui donne la formation ?	Pass sanitaire	L'organisateur est responsable de la vérification du pass sanitaire (avec application Tous Anticovid Vérif)
Préparation mariage? baptême?	Gestes de protection sanitaires	Activités pastorales assimilées à du cultuel
Même si ce sont des bénévoles identifiés ?	Gestes de protection sanitaire si ce sont des bénévoles en responsabilités	Sont considérés comme collaborateurs du diocèse : les prêtres, religieux et religieuses en mission sur le diocèse, les salariés ADL ou paroisse ainsi que les bénévoles en responsabilités.
Dc si je comprends aumônerie collégiens lycéens pas de pass si pas de repas, mais si repas Pass !	Pas de repas : gestes de protection Repas : Pass sanitaire	
Vous avez dit que pour les scouts il fallait le pass ?	-	Voir avec chaque mouvement scout
Et les apéritifs de rentrée en extérieur est-il soumis au passe?	Pass sanitaire	Le pass sanitaire ne serait pas exigé si l'accès n'est matériellement pas contrôlable
Les assistantes paroissiales à la cure paroissiale, avec accueil public ?	Gestes de protection sanitaires	Accueil pastoral
Qu'en est-il des réunions avec les catéchistes pour la préparation de la catéchèse ???	Gestes de protection sanitaires	Activités pastorales assimilées à du cultuel
Prêt et location de salle paroissial on demande le pass sanitaire => est-ce la personne qui loue qui responsable de vérifier le pass ou est-ce la paroisse qui est responsable en cas de contrôle ?	Pass sanitaire (sauf AG immobilières)	L'organisateur est responsable de la vérification du pass sanitaire (avec application Tous Anticovid Vérif)
Si nous organisons un évènement avec Pass obligatoire, comment nous devons le "vérifier" ? Aurons-nous des scans ? Merci		La vérification du pass sanitaire s'effectue avec l'application Tous Anticovid Vérif téléchargeable sur l'AppStore ou Google Store (gratuit). Cette responsabilité relève de l'organisateur et non du bailleur
AG des asso de la paroisse... pas forcément pastorale (par ex association paroissiale, ou association d'accueil des migrants?)	Pass sanitaire	Ce n'est pas une activité cultuelle
Quid des journées européennes du patrimoine ?	Pass sanitaire	Sauf si simple ouverture de l'église sans visite guidée ni conférence